

en opposition avec la Constitution qui garantit la liberté d'enseignement. Les partis de gauche se doivent de réagir à ce genre de politique mais Huysmans déplore leur manque d'audace... Cette cléricisation et cette attitude de passivité seront également dénoncées par L'Indépendance de Charleroi ( du 17 novembre 1953 ) qui constate que le Congo est une véritable " chasse gardée de quelques trusts et des oeuvres missionnaires ". Edouard Maréchal, l'auteur de l'article, se demande comment pendant si longtemps cette cléricisation a pu échapper à la vigilance des progressistes ? Tout simplement, dit-il, parce que le Belge ne s'occupe pas du Congo.

b. Le mauvais rendement qualitatif de l'enseignement missionnaire sera un autre grand cheval de bataille des partisans de l'enseignement laïc. Certains iront même jusqu'à parler de " faillite de l'Eglise " (124). Face à ces critiques à l'encontre de leur monopole et de la qualité de leur enseignement, les missionnaires se montrent outrés. Ainsi, La Croix du Congo (125) du 30-31 mai 1953 qui titre: " Que serait le Congo sans eux ? ".

c. Les journaux de gauche tabletront également sur le désir des indigènes d'accéder à l'enseignement laïc. Pour se faire, deux formules seront utilisées: soit un article se fait lui-même l'écho de ce désir, soit on procède tout

124 L'Avenir Colonial Belge ( 16 mars 1949 ) fut un des premiers à en parler dès novembre 1948 en réponse aux " Impressions coloniales " du Cardinal Van Roey. Ce dernier suite à une tournée dans les territoires belges d'Outre-mer s'était formellement opposé à la création d'un enseignement laïc pour les indigènes sous prétexte que ce serait nuisible. Or, l'Avenir s'insurgeait d'autant plus contre les déclarations du Primat, qu'il concluait à " La Faillite de l'Eglise " en ce qui concerne l'éducation de la masse indigène ". Pour preuve, les nombreux séminaristes, qui n'ayant pas eu d'autres possibilités d'accéder à un enseignement plus poussé, rompent leurs voeux, l'aspect superficiel de la christianisation, ... Comme rémède, " afin de leur donner une nouvelle chance ", l'auteur préconise la mise en place d'un enseignement officiel laïc.

125 Grand hebdomadaire publié par les missionnaires de Scheut.

*Preuve de l'indépendance  
50 ans*

simplement à la publication de lettres envoyées aux rédactions par des gens que l'on présente en général comme des évolués. Dans ce dernier cas, il est toujours possible de douter de l'authenticité de la missive et très souvent les journaux de droite réagissent en jouant sur ce dernier argument. Il est à noter que les journaux de droite utiliseront exactement les mêmes méthodes.

### 3. Conclusions.

Nous n'avons fait qu'évoquer brièvement les réactions de la presse face au problème qui nous occupe. Cette brièveté a deux causes. D'abord, la marginalité de cet événement par rapport aux autres qui occupent les colonnes des journaux. Ensuite, ce seront la plupart du temps les mêmes arguments qui reviendront.

### CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PARTIE.

Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur l'étendue de la polémique qu'a suscitée dans les années 1945-1954 la question scolaire pour indigènes et ce à tous les niveaux que nous venons d'évoquer, aussi bien au Congo qu'en Belgique. Si l'année 1952 semble être marquée par une amplification de la polémique, celle-ci ne révèle qu'un aspect anecdotique dans le cours des évènements de l'époque.

A la fin des années '40 mais surtout à partir du début des années '50, le mouvement en faveur de l'enseignement laïc pour les indigènes sera relayé, de façon plus ou moins active, par trois acteurs: les évolués eux-mêmes qui osèrent exprimer quelques revendications de ce genre dans les instances consultatives où ils étaient autorisés à s'exprimer, les milieux de gauche dans la colonie et en particulier le syndicat socialiste, et enfin la presse libérale et socialiste tant métropolitaine que coloniale.

Le 11 avril 1954, le gouvernement " homogène " P.S.C.-C.V.P. s'effondrent sous le poids de la défaite électorale. Les rennes du pouvoir sont alors reprises par une coalition " rouge-libérale ". L'octroi du marroquin des Colonies au libéral Auguste Buisseret, allait lui permettre de réaliser son projet scolaire. Comme nous l'avons évoqué précédemment, bien avant son arrivée à la Place Royale, Auguste Buisseret fut un des principaux promoteurs de l'enseignement laïc pour les enfants indigènes.

Peu après son avènement, la guerre scolaire va débiter au Congo. Celle-ci va être abordée en détails dans la deuxième partie.

110419

DEUXIEME PARTIE: LA GUERRE SCOLAIRE ( 1954 - 1958 ).

## INTRODUCTION.

Il est difficile de dater exactement le déclenchement de la guerre scolaire au Congo Belge. Deux possibilités s'offrent à nous. Soit on on attribue le déclenchement des hostilités à l'annonce même d'une nouvelle politique marquée par les déclarations du Ministre Buisseret à la Commission des Colonies de la Chambre et leur divulgation dans le public fin mai 1954, soit à la politique d'atteinte aux subsides avec les circulaires de décembre 1954 et leur révélation au public au début de l'année 1955.

Cette seconde partie du travail sera subdivisée en cinq chapitres. Nous y envisagerons successivement:

- les premiers jalons de la réforme de l'enseignement d'Auguste de Buisseret;
  - l'aspect partisan, ou non, de la nouvelle politique;
  - ce que nous avons appelé " la guerre des subsides ";
  - le rapport de la mission pédagogique Coulon-Deheyn-Renson;
  - Les grandes phases de l'évolution de l'enseignement laïc entre 1954 et 1958
- sous l'angle des structures et des programmes.

## Chapitre I: Les premiers jalons de la réforme de l'enseignement.

### 1. Introduction.

Il nous a semblé que la politique scolaire congolaise du nouveau gouvernement pouvait être scindée en deux phases.

La première concerne l'annonce progressive de la création d'un enseignement laïc pour les indigènes avec les premières réactions face à ce qui ne sont encore que des déclarations.

La seconde, concerne le passage des paroles aux actes avec la tentative de réduire les subsides accordés aux missions à partir de décembre 1954. Le présent chapitre ne développe que la première phase.

### 2. L'annonce d'une nouvelle politique.

#### a. La déclaration gouvernementale.

Le 4 mai 1954, Achille Van Acker donne lecture de la déclaration gouvernementale devant la Chambre des Représentants (126)(127). Concernant la nouvelle politique coloniale, et celle de l'enseignement des indigènes en particulier, voici quelles furent ses paroles:

" [...] Il [le gouvernement] poursuivra sans relâche, dans un climat de tolérance et de liberté, l'oeuvre civilisatrice dont s'honore notre pays ".

" Le gouvernement place au premier plan de ses objectifs l'émancipation progressive des populations autochtones [...]".

---

126 Annales parlementaires. Chambre des Représentants. Session extraordinaire 1954, Bruxelles, 1955.

127 La lecture au Sénat se fera le lendemain. Annales parlementaires. Sénat. Session extraordinaire 1954, Bruxelles, 1954.

Le passage suivant retiendra particulièrement l'attention du lecteur:

" Un effort particulier sera fait pour étendre et perfectionner l'instruction technique et l'enseignement officiel " (128).

Au cours de la discussion générale, ce point de la politique ne sera pas abordé par l'opposition sociale-chrétienne; et ce, dans aucune des deux assemblées. Par contre, la presse catholique réagira aussitôt, puisque La Métropole du jour-même de la déclaration gouvernementale à la Chambre titre: " Une erreur à ne jamais commettre: laïciser l'enseignement pour indigène " (129). La Libre Belgique du lendemain, voit dans cette déclaration le signe d'" une large offensive en faveur de l'enseignement officiel " (130). Par contre, du côté de la gauche, L'Echo du Katanga proclame: " Adieu l'obscurantisme " (131). Certes, on ne peut pas encore parler de véritable polémique. Il faudra attendre la divulgation par la presse des propos tenus par le Ministre des Colonies à la Commission Coloniale de la Chambre pour voir une véritable polémique s'engager.

b. Déclarations à la Commission des Colonies de la Chambre.

Le mercredi 26 mai 1954, Buisseret précisant les intentions du gouvernement, y annonçait deux grandes mesures (132).

---

128 Annales parlementaires. Sénat. Session extraordinaire 1954, séance du 29 juin 1954, p.30.

129 La Métropole, 4 mai 1954.

130 La Libre Belgique, 5 mai 1954: " La déclaration ministérielle ".

131 3-6 mai 1954.

132 La Libre Belgique, 27 mai 1954.

### 1°. La création d'écoles officielles.

L'annonce de l'ouverture immédiate de trois écoles primaires, de trois écoles normales et de trois écoles techniques officielles dans les principaux centres de la colonie provoqua chez le prédécesseur d'Auguste Buisseret, A. Dequae, une très vive réaction. Celui-ci aurait interprété les paroles du Ministre des Colonies comme une véritable "déclaration de guerre aux écoles des missions".

### 2° Lovanium.

Plus grave encore, peut-être, Buisseret s'en prit au projet de l'université de Lovanium. En effet, estimant ce projet prématuré, rien ne lui paraissait "plus dangereux" que la création d'une université dans la Colonie qui aurait pu entraîner l'octroi de diplômes au "rabais" ou par "courtoisie". Pour cette raison, le Ministre envisageait de modifier les mesures prises par le gouvernement précédent (133).

Cette fois, même si on ne peut pas encore parler de guerre scolaire, la polémique est bel et bien lancée, et toute la presse se saisit du problème. Les journaux d'opposition tant métropolitains que coloniaux, se firent l'écho scandalisé de ces mesures. La Libre Belgique qualifiera la nouvelle politique coloniale de "nettement anticléricale" (134), Het Belang van Limburg titrera: "Anticlericalisme in Congo" (135), De Nieuwe Gids parle d' "Anticlericalisme

---

133 En effet, Buisseret s'était toujours montré partisan de la création au Congo d'une université d'Etat sous l'égide des quatre universités belges. Mais, les catholiques ne voulaient pas en entendre parler. D'où probablement une certaine revanche de sa part une fois devenu Ministre des Colonies. L'affaire se terminera à l'amiable suite notamment aux pressions exercées par les trois grands leaders sociaux-chrétiens sur le premier ministre Van Acker qui lui-même força Buisseret au compromis.

134 27 mai 1954.

135 28 mai 1954.



als exportartikel " (136), le grand quotidien catholique de la Colonie, Le Courrier d'Afrique s'en prend lui aussi aux déclarations du ministre auquel il reproche de substituer " la politique " à " l'expérience " des fondateurs de l'oeuvre coloniale (137); L'Essor du Congo, journal katangais, qualifiait l'initiative du ministre de " bévue énorme " et déclarait qu'introduire la lutte scolaire au Congo serait " un impardonnable crime ".

Il n'y aura pas que les milieux de droite à condamner la nouvelle politique scolaire. Ainsi, le célèbre Pourquoi Pas ? témoignera le même genre d'accueil en qualifiant la politique de Buisseret d'" Excès de zèle " (138). Cependant, la presse de gauche est, dans son ensemble, largement favorable aux idées du nouveau ministre; mais sa satisfaction s'exprima le plus généralement de manière pondérée et retenue, à l'opposé de l'intensité des réactions de la presse de droite. Ainsi, le grand quotidien de gauche de la Colonie, L'Avenir Colonial Belge titre quelques jours après les déclarations de Buisseret à la Commission des Colonies de la Chambre: " Le programme scolaire de M. Buisseret constitue-t-il une déclaration de guerre aux écoles des Missions ? " (139). En fait, plutôt que d'afficher un air de victoire, L'Avenir prend la défense de Buisseret devant ses détracteurs en faisant valoir notamment les perspectives qu'offriront aux Noirs les nouvelles écoles projetées: tolérance, meilleure formation intellectuelle, reprise en mains des activités auxquelles les missions ne suffisent plus... (140)(141)(142). En fait, dit L'Avenir Colonial Belge, la

136 1 juin 1954.

137 28 mai 1954: " A propos d'une déclaration ministérielle [...] ".

138 Pourquoi pas ?, 11 juin 1954.

139 29 mai 1954.

140 L'Avenir écrit à ce propos:

" Nous ne voyons pas en quoi cette prise de position constituerait une déclaration de guerre aux écoles existantes. Il faut être bien obtu - ou bien de mauvaise foi - pour prétendre que nous allons assister à une guerre scolaire au Congo ".  
 141 Voyez, L'Afrique et le Monde, 30 juin 1954: " liberté hors du clan " par J. Esser.  
 142 Il est évident que toutes les réactions ne seront pas marquées par la même mesure, tel Le Peuple dont les déclarations à l'égard des missionnaires sont rarement tendres...

grande crainte des adversaires de Buisseret réside dans la diminution des subsides. A cet égard, L'Avenir soutient le régime de la subsidiation mais en échange d'un contrôle réel de la part de l'Etat.

Rapidement, s'engage une polémique où les deux camps feront intervenir les indigènes (143). Ce seront aussi des échanges animés entre rédactions qui s'investissent l'une l'autre, en particulier l'Avenir Colonial Belge et Le Courrier d'Afrique, Le Peuple et La Libre Belgique,...

Nous n'avons fait jusqu'ici qu'esquisser les premières réactions à l'égard de la nouvelle politique scolaire. Gardant l'analyse détaillée de ces réactions pour la troisième partie de ce récit, précisons néanmoins qu'elles ne cessent de se répéter durant toute la première moitié du mois de juin. Leur thème favori: l'anticléricalisme du nouveau ministre des colonies, l'atteinte à l'oeuvre des missionnaires, le coût du nouvel enseignement, les dangers de la laïcité dans l'éducation de la population indigène,... Et, les nouvelles déclarations du ministre ne seront pas faites pour rassurer ses opposants...

### c. Réponse de Buisseret à l'opposition.

Précisant sa politique au Parlement, Buisseret répondra de façon semblable dans les deux assemblées (144). Son argumentation tient essentiellement en quatre grands points. Tout d'abord, il s'agit de procéder à une modeste expérience pédagogique; c'est-à-dire: l'ouverture d'écoles primaires, normales et professionnelles dans trois grands centres de la Colonie et dans un quatrième

---

143 Pour exemple, L'Avenir Colonial Belge du 1er juin 1954 qui, dans un article intitulé: " Un mauvais coup se prépare ", accuse des Européens de raccoler des signatures contre la politique de Buisseret et d'ainsi provoquer le déchaînement des passions au sein d'une population dont on sait mal jusqu'où iront les réactions [...] ". Ou encore, les télégrammes de félicitation envoyés à Buisseret par les adeptes du culte protestant ( ibid., 3 juin 1954 ),...

144 Discussions sur les budgets provisoires de la Colonie. Séance du 15 juin à la Chambre et celle du 29 juin 1954 au Sénat.

pour un des cas, sans préciser lequel (145) . Ensuite, l'enseignement laïc n'est pas une nouveauté à la Colonie puisqu'il existe déjà, certes de façon limitée (146). Et d'ajouter à ce propos: " Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'une extension de l'enseignement qu'organisent directement les pouvoirs publics et que nous considérons comme seul ouvert à tous " (147). Le troisième argument réside dans la question de l'enseignement des missions. Primo, dit en substance le Ministre, celles-ci devant les difficultés de recrutement sont amenées à engager de plus en plus de laïcs tant indigènes qu'euro péens. " Par conséquent, là aussi il existe un enseignement laïc, mais dominé par les missions" (148). Secundo, les missions sont-elles encore suffisantes et répondent-elles toujours " aux exigences du temps " (149) ? Enfin, " la création d'écoles officielles [...] répond à la demande pressante de centaines de noirs parlant au nom de groupes très nombreux qui les entourent, ainsi qu'en témoigne une documentation très nombreuse que j'ai sous la main [...] " (150)(151).

145 Annales parlementaires. Sénat. Session extraordinaire 1954, séance du 29 juin 1954, p.266. A ceux, qui lui reprochent le coût d'une telle politique, le Ministre répond: " Il ne s'agit pas actuellement de dépenser des milliards, comme l'affirme gratuitement, à mon avis, une certaine presse [...] " .

146 On comptait en effet dans la catégorie de l'enseignement général un très petit nombre d'écoles dites " spéciales " telles celles de la Force Publique, celles réservées aux enfants de relégués, celle ouverte à l'intention des enfants musulmans des régions de l'Est de la Colonie et quelques autres encore. A cela, s'ajoutait encore des écoles dites " spécialisées " mais au niveau supérieur cette fois. ( Voyez chapitre V ) .

147 Annales parlementaires. Chambre des représentants. Session extraordinaire 1954. (op.cit.), séance du 15 juin 1954, p.16. Remarque: C'est nous qui soulignons dans le texte. En effet, il s'agit ici d'une allusion directe aux abus commis par certaines missions qui refusent ou renvoient des élèves pour des raisons d'ordre philosophique.

148 ibid., p.265

149 ibid.

150 Annales parlementaires. Chambre des représentants. Session extraordinaire, (op.cit.), p.16.

151 Nous reviendrons plus en détail sur le soutien des indigènes à la politique de Buisseret dans la troisième partie de notre exposé.

La brièveté des débats qui viennent d'être évoqués ainsi que les réponses floues du Ministre des Colonies n'échappent pas à l'opposition. C'est à cet effet, que le sénateur social-chrétien Pholien tentera, en vain, d'arracher au Ministre la promesse de ne rien entreprendre avant l'ouverture de la prochaine session parlementaire et la constitution du futur Conseil Supérieur de l'Enseignement (152); et ce, pour qu'il puisse y avoir un débat à ce sujet (153). Celui-ci ira même jusqu'à imposer une sorte de " diktat " au Ministre:

" [...] vous maintiendrez la position prise par votre prédécesseur " (154).

Comme on peut s'en douter, Buisseret n'aura cure de cette exigence et n'attendra évidemment pas la rentrée parlementaire, ni la mise en place du Conseil Supérieur de l'Enseignement pour poser les premiers jalons de sa politique scolaire.

Dès lors même si les catholiques se sont vus quelque peu rassurés sur le sort de Lovanium, ils ne sont guère satisfaits sur le plan de l'enseignement officiel (155).

---

152 Buisseret avait annoncé la création de ce Conseil dans un discours prononcé au Cercle Royal Africain vers la mi-mai 1954. Le but de ce nouvel organe était de soumettre à des spécialistes toutes les questions relatives à l'enseignement. ( Echo du Katanga, 24 mai 1954: " Discours prononcé au Cercle Royal Africain " ).

153 Ses propos exacts sont les suivants: " Je voudrais que le ministre confirme que [...] jusqu'à ce que nous ayons, à la rentrée des chambres la possibilité d'avoir un débat approfondi sur une question capitale, et ne touchera pas à ce problème". ( Annales parlementaires, Sénat. Session extraordinaire 1954, séance du 29 juin 1954, p.265 ).

154 ibid.

155 La Libre Belgique, 17 juin 1954: " Le Ministre Buisseret fait une déclaration apaisante mais laisse certains points dans l'ombre ".

d. La conférence de presse du 16 juillet 1954.

Le 16 juillet 1954, Auguste Buisseret tient une conférence de presse au cours de laquelle il poursuit deux objectifs (156) : répondre aux attaques contre sa politique (158) et préciser ses intentions en matière d'enseignement (159). A ce propos, Buisseret reprend les arguments utilisés le mois précédent au Parlement. A savoir, les limites de l'oeuvre missionnaire sur le plan de l'éducation, la crise des vocations, la demande d'une partie de la population noire elle-même de voir se créer un enseignement non-confessionnel à côté de l'autre... Le Ministre des Colonies insiste particulièrement sur ce dernier point :

" Ne pas le faire, dit-il, aurait pour effet de reléguer dans une classe de parias ceux des indigènes qui, parce qu'ils sont protestants, musulmans ou non-croyants, ne veulent pas passer par l'école de la mission " .

Et d'ajouter :

" Je ne crois pas qu'il soit prudent de laisser s'accumuler un potentiel de mécontentement qui peut, quelque jour, si l'on n'y prend garde, se transformer en potentiel de révolte " .

156 Compte-rendu de cette conférence dans L'Echo de la Bourse, 16 juillet 1954.

158 La presse d'opposition et les missionnaires multipliaient leurs attaques contre les déclarations ministérielles relatives à l'affaire de Lovanium et au projet de laïcisation de l'enseignement. A cet effet le ministre déclare : " Par manque d'information, sans doute, on m' a prêté des propos que je n'ai jamais tenus. D'aucuns se sont laissés aller jusqu'à exciter quelques milieux indigènes contre l'autorité publique " . ( ibid. ) .

159 Il ne faut pas oublier que l'enseignement n'est qu'un des aspects de la nouvelle politique coloniale et qu'elle en concerne également d'autres tels : le colonat, la politique économique et sociale, l'émancipation des populations autochtones, etc...

Buisseret utilise donc deux grands arguments: le respect des consciences et le danger politique qu'il y aurait à ne pas répondre aux aspirations d'une partie des Noirs. Ce dernier argument est évidemment très habile dans la mesure où il tend à neutraliser les attaques de ceux qui voient dans l'enseignement laïc la première étape vers le communisme et donc, la déstabilisation politique. Nous pouvons dire, sans prendre position, que l'argument invoqué par le Ministre est d'autant plus fondé, que la revendication d'un enseignement laïc émane essentiellement des milieux urbains, avec à leur tête les évolués de plus en plus impatients de s'élever économiquement, socialement et politiquement. L'enseignement représente à leurs yeux le meilleur moyen de parvenir à ces objectifs (160).

C'est encore au cours de cette conférence que sera précisée l'amplitude exacte donnée à la réforme annoncée. Il s'agira d'ouvrir dès septembre 1954, dans quatre centres urbains, neuf écoles, " à titre d'essai ". Cependant, Buisseret dut amputer une partie de son programme, celle concernant la mise en place d'une école professionnelle () à Léopoldville, Elisabethville et Stanleyville. C'est pour cette raison qu'il limite son expérience à l'ouverture de neuf écoles primaires comprenant seulement les sections primaires et normales, non plus dans trois villes mais dans quatre, y ajoutant Luluabourg.

Cette conférence de presse ne fera, on s'en doute, qu'alimenter la verve de la presse d'opposition. Mais plus importante sera l'entrée dans le débat des premiers intéressés, qui jusque là s'étaient bien gardés d'intervenir du moins officiellement...

---

160 Cette insistance sur les besoins de la nouvelle classe moyenne en voie de formation est un constante chez Buisseret. Voyez l'interview accordée au Matin d'Anvers, le 27 septembre 1954 et à laquelle il a déjà été fait allusion précédemment.

161 Cette modification est justifiée par un délai supplémentaire nécessaire à la réorganisation des programmes d'enseignement. Ce volet de la réforme sera réalisé l'année suivante.

### 3. Réaction officielle des missions.

Il est évident que face à ces nouvelles perspectives, les missions ne pouvaient pas rester indifférentes. Le 25 juillet 1954, suite à leur réunion annuelle, les membres du Comité Permanent des Ordinaires du Congo Belge et du Ruanda-Urundi décidèrent de publier dans la presse une déclaration aux fidèles (162). En réalité, les Evêques outrepassèrent le simple rappel aux chrétiens de l'interdiction de placer leurs enfants dans les nouvelles écoles neutres. A ce titre, on peut dire que leur déclaration était un véritable memento composé à l'intention du Ministre dans le but de clairement lui rappeler les devoirs de l'Etat envers l'enseignement prodigué par l'Eglise. En voici les passages les plus explicites:

" Au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, l'Eglise et l'Etat ont toujours compris jusqu'à ce jour la nécessité d'une collaboration étroite, spécialement en matière d'éducation, en vue d'assurer le progrès de la civilisation. Dès les débuts, l'Etat a favorisé les initiatives des Missions [...] en ce domaine. L'Eglise a déployé une activité extraordinaire en matière d'enseignement [...]. Grâce au dévouement et au savoir-faire de ses missionnaires, un réseau serré d'écoles couvre tout le territoire, comme presque nulle part ailleurs en Afrique."

Et d'ajouter:

" Par là, incontestablement, l'Eglise s'est acquis un nouveau droit à être protégée, consultée et favorisée de toutes façons par le Gouvernement dans le domaine scolaire. Il ne faudrait pas qu'on l'oublie aujourd'hui et qu'on refuse aux écoles des missions les moyens matériels nécessaires pour donner à leur

---

162 Le Courrier d'Afrique, 28 juillet 1954: " A propos de la question de l'enseignement au Congo. Une déclaration des Evêques du Congo Belge et du Ruanda Urundi " .

enseignement une valeur technique égale à celle de l'enseignement qu'on veut créer à grands frais " (163).

Cette déclaration fut, on s'en doute, chaudement soutenue par la presse de droite (164) et commentée de façon virulente par celle de gauche. Ainsi, L'Avenir Colonial Belge, grand quotidien de gauche de Léopoldville, titre: " La Querelle scolaire va-t-elle rebondir au Congo ? La Déclaration Inutile Où les Evêques du Congo outrepassent leurs droits " (165).

Le message du communiqué à la presse des Evêques du Comité Permanent était donc clair. Néanmoins, le même jour, ils adressèrent encore une lettre au Ministre afin de le mettre personnellement au courant des exigences de l'Eglise et des risques encourus en cas de faux pas:

" Nous espérons, Monsieur le Ministre, que cette politique nouvelle n'est pas à interpréter dans le sens d'une rupture de la collaboration traditionnelle entre le Gouvernement et les Missions [...] - Une des meilleures preuves de ses intentions pacifiques serait de nous donner l'assurance que là où il créera des écoles officielles, le Gouvernement donnera aux écoles catholiques les mêmes droits et les mêmes avantages qu'aux écoles de l'Etat " .

Et d'ajouter, en guise de menace:

" Il ne faudrait pas [...] que les mesures que vous allez prendre nous obligent à engager une lutte scolaire dont les conséquences pour la paix publique seraient incalculables " (166).

---

163 Ce texte développe aussi toute une série d'arguments moraux sur lesquels nous reviendrons dans la IIIème partie de ce mémoire.

164 " Après la déclaration des évêques ", dans: Le Courrier d'Afrique, 30 juillet 1954.

165 29 juillet 1954.

166 Lettre du Comité Permanent à Monsieur le Ministre. Léopoldville, 25 juillet 1954, dans: La Revue du Clergé africain, novembre 1954, p. 636.



Le Ministre semblait assez agacé dans sa réponse (167). Il y releva notamment (168) le " ton belliqueux " adopté par les Evêques alors qu'il n'a jamais été question de rompre " la collaboration traditionnelle ". Il n'empêche, que Buisseret aura bien soin de ne fournir aucune garantie formelle comme gage de sa bonne foi. Ce dernier élément n'échappa évidemment pas à la vigilance du Comité qui s'adressa une nouvelle fois à Buisseret le 12 septembre 1954 (169) pour réclamer de sa part " l'assurance " de l'égalité des droits:

" Nous vous demandons [...] que dans les agglomérations où des écoles officielles seront créées, les écoles des missions jouissent des mêmes droits et des mêmes avantages " (170).

Buisseret répondra une nouvelle fois par une formule trop vague selon leurs vœux (171). En fait, les missionnaires auraient voulu obtenir des précisions sur la façon dont Buisseret avait l'intention d'établir dans la pratique l'égalité scolaire par rapport à la Convention de 1952 (172). Mais à ce propos, ils ne

167 Lettre du Ministre à Mgr. Verwimp, Président du Comité Permanent des Ordinaires. Bruxelles, 11 août 1954, dans: ibid., p. 637.

168 Les Evêques tinrent également au Ministre tout un langage sur les garanties morales de l'enseignement confessionnel auquel il ne manqua pas de répondre en lui opposant le principe de la " liberté de conscience ".

169 Lettre du Comité Permanent à Monsieur le Ministre. Kisantu, 12 septembre 1954, dans: La Revue du Clergé Africain, mars 1955, p. 149-150.

170 ibid., p. 149.

171 " Il n'entre pas dans mes intentions de diminuer les avantages concédés par mes prédécesseurs ni d'établir une discrimination quelconque entre les Congolais issus des écoles soumises à l'inspection de l'autorité publique. " ( Lettre du Ministre à Mgr. Verwimp. Bruxelles, 23 septembre 1954, ibid., p. 150 ).

172 " Nous estimons [...] que des précisions seraient nécessaires car la Convention passée entre le Gouvernement et les missions n'a pu prévoir les conséquences pratiques de la création récente d'écoles officielles laïques pour Indigènes ni envisager l'égalité entre celles-ci et les écoles de mission établies dans la même agglomération " ( Lettre du Comité Permanent à Monsieur le Ministre, ibid., p. 150 ).

reçurent jamais de réponse... Faut-il y voir la réaction d'un ministre agacé ou tout simplement celle d'un Ministre embarrassé qui ne voulait surtout donner aucune garantie précise pour s'assurer une marge suffisante de manoeuvre ? Difficile à dire puisque nous ne possédons aucune source provenant du Cabinet qui pourrait infirmer ou confirmer ces hypothèses. Toujours est-il que certaines coïncidences sont frappantes. Ainsi, la promulgation dans les mois qui suivirent de plusieurs circulaires qui violaient de façon flagrante les engagements pris par les prédécesseurs de Buisseret et que ce dernier s'était engagé à respecter. Cette attitude marquait le début de ce que nous avons intitulé " la guerre des subsides " que nous aborderons au chapitre III.

Entretiens, Buisseret se rendit fin septembre dans la Colonie pour poser la première pierre de l'Université Lovanium à l'ouverture de laquelle il avait dû se résoudre. Il en profita également pour lancer " un message de tolérance et de paix " (173).

Le Ministre profita encore de son passage dans la Colonie pour préciser ses intentions devant les membres de la Députation permanente du Conseil de Gouvernement et développera en particulier le rôle qu'aura à jouer le futur Conseil Supérieur de l'Enseignement (174).

Néanmoins, ce premier repli de position ne calma pas les esprits et l'opposition, continua à critiquer vivement la politique de Buisseret. Les preuves de la

173 Monseigneur L. GILLON, *Servir. En actes et en vérité*, Duculot, s.d., p. 106.

174 C.R. des travaux de la 24ème Session de la Députation permanente du Conseil de Gouvernement. Séance du 28 septembre 1954.

Auguste Buisseret annonça la création d'un Conseil Supérieur de l'Enseignement au cours d'un discours au Cercle Royal Africain ( Echo du Katanga, 13 mai 1954 ).

L'objectif poursuivi par le ministre était de soumettre toutes les questions de l'enseignement à un conseil de spécialistes. [ Nous reviendrons plus en détails sur la composition de ce conseil au chapitre II ].

C'est en raison de cette annonce, que le Gouverneur-Général de la Colonie, Louis Pétillon, annonça le 7 juin 1954 au Conseil de Gouvernement que le problème de l'enseignement relevait de Bruxelles et non de Léopoldville. ( C.R. Conseil de Gouvernement - Session de 1954 - Ière partie. ).

poursuite de cette polémique, sont les vives interpellations de l'opposition au Parlement début décembre 1954 et en particulier celle de De Vleeschauwer qui déclara au Ministre:

" Monsieur Buisseret, cessez ou disparaîsez " (175).

Il y aura au niveau de la presse, la parution le 24 décembre d'une édition spéciale bilingue du journal catholique De Linie. Celui-ci, prendra les allures d'un pamphlet qui s'intitule:

" Le Congo compromis - Edition spéciale du journal De Linie " .

Commentant la politique de Buisseret, le journal indique en gros titre:

" Menace ou trahison ? " .

Cette publication poursuivait un triple objectif: 1) la condamnation ferme de l'enseignement neutre; 2) l'appel à la mobilisation de l'opinion publique; 3) la mise en exergue de l'oeuvre missionnaire et la rupture de la nouvelle politique avec celle suivie depuis Léopold II.

Notons que l'évocation de l'oeuvre des Missions prendra des allures à proprement parler " hagiographiques " . On y retrouve un excellent résumé de l'argumentation classique des opposants à la mise en place de l'enseignement laïc pour indigènes.

#### 4. Conclusions.

Jusqu'à présent, seules des paroles furent prononcées. Elles suffirent cependant à provoquer et à alimenter la polémique, essentiellement dans les milieux journalistiques et politiques, alors qu'aucun acte hostile n'avait encore

---

175 Nous reviendrons plus en détails sur cette déclaration dans la IIIème partie de ce travail.

été posé à l'encontre des missions. L'Eglise ne resta pas non plus en dehors de la réaction puisque le Comité Permanent des Ordinaires du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, fit une déclaration dans laquelle il rappelait avec fermeté aux fidèles, mais surtout à l'Etat, leurs obligations envers l'Eglise... Ici encore, il ne s'agissait que de mots. Mais nous verrons dans le chapitre III que la tentative d'amputation des subsides des Missions aura pour conséquence de susciter une opposition beaucoup plus ferme encore... Mais avant d'envisager cette seconde phase de la lutte scolaire, arrêtons-nous un instant sur d'autres considérations...

## Chapitre II: Buisseret, promoteur d'une politique "partisane" ?

### 1. Introduction.

La réforme scolaire entreprise par le nouveau Ministre des Colonies fut taxée, nous l'avons vu, dès ses premiers pas, d'anticléricale par les personnes qui lui étaient hostiles. Celles-ci ne manqueront pas non plus d'en dénoncer le caractère partisan et sectaire. Pour mieux comprendre ces attaques, il est nécessaire de s'arrêter quelques temps sur deux facteurs: la personnalité du Ministre et son attitude à l'égard de l'administration.

### 2. La personnalité de Buisseret.

Dans le contexte de la guerre scolaire, il fut très souvent reproché à Auguste Buisseret de vouloir attenter à l'oeuvre de l'Eglise au Congo par pur sectarisme anticlérical. A d'autres au contraire, il apparaissait comme un homme ouvert, étranger à ce genre de considérations. Certes, il ne nous appartient pas d'émettre un jugement à cet égard mais simplement de relever des faits et des opinions. Voyons quels sont-ils?

D'après certains témoignages, Buisseret est décrit sous les traits d'un homme emprunt de conviction humaniste (176). C'est du moins le sentiment que nous confère son biographe, J.B. Cuyvers (177), qui fut, faut-il le souligner, un de ses proches collaborateurs. Selon, ce dernier, il ne fait pas de doute que l'"amour passionné de la liberté et le respect de la personne et de la dignité humaine marqueront les actes de l'homme politique [...] " (178). Un autre ancien

176 Pendant la première et la seconde guerre mondiale, Buisseret témoignera de son engagement pour le respect de la personne humaine en prenant la défense de patriotes devant les conseils de guerre de l'occupant. L'entre-deux-guerres le vit également, à la demande d'organisations de défense des droits de l'homme, défendre des opposants dans les pays à régime totalitaire. ( Biographie belge d'Outre-mer ( op.cit.). ).  
177 Auteur de la notice sur Buisseret dans la Biographie d'Outre-mer.

178 ibid., col.136.

collaborateur du Ministre, Marcel Zimmer, attaché de Cabinet chargé des finances, nous le présentera sous les traits d'un humaniste pour qui la laïcité devait permettre à l'individu de s'affranchir (179). Lécotier, son attaché de Cabinet chargé de la politique scolaire, vient confirmer cette version. En effet, selon lui, Buisseret était un agnostique attaché à l'enseignement laïc pour des raisons philosophiques. Il prétendait également que le Ministre ressentait profondément le désir des congolais d'accéder à une éducation plus développée qui les préparerait mieux au monde moderne (180). Un autre témoignage, lui aussi très important, puisqu'il provient d'un ecclésiastique, est celui du Chanoine Gillon qui fut recteur de l'Université de Kimuenza ( Lovanium ) et qui aura à traiter directement avec le Ministre des Colonies. A propos de l'attitude du Ministre, il déclare dans ses mémoires:

" Buisseret, homme de bonne volonté, n'avait pas grand-chose du fanatique que l'on a trop souvent décrit. Certes, comme homme politique, il se trouva souvent prisonnier de son parti et de la Loge qui l'avaient porté à sa fonction [...] " (181).

Cette même impression d'un homme enchaîné par " des forces obscures " mais qui en dehors de cela " ne paraissait pas être le personnage sectaire qu'on décrivait dans certains journaux métropolitains ", se retrouve sous la plume de l'ancien Gouverneur-Général L. Pétillon (182).

Cependant, cette opinion n'est pas unanime. Ainsi, Julien Van Hove, ancien directeur général du Ministère des Colonies, gardait de Buisseret le souvenir

179 Entretien avec M. Zimmer.

180 Ces déclarations sont rapportés par Newton Gingrich qui rencontra Lécotier, aujourd'hui décédé, en juin 1970.

( N. GINGRICH, Belgian education policy in the Congo: 1945-1960, Tulane University, 1971, pp. 133-134 ).

181 Mgr. L. GILLON, Servir. En actes et en vérité, Duculot, p. 102.

En fait, ajoute-t-il, ce sont surtout certains de ses conseillers qui manifestaient un anticléricalisme bien plus prononcé que le sien. A cet égard, Mgr. Gillon cite nommément le chef de cabinet Breuls de Tiecken.

182 L. A. PETILLON, Récit - Congo 1929-1958, La Renaissance du Livre, s.d., p. 327.

u un nomme aux " Idées fixes ", très limité intellectuellement (183); et qui de plus obéissait aux ordres secrets de la franc-maçonnerie (184). Précisons que Van Hove avait au moins deux raisons de ne pas apprécier particulièrement Buisseret. La première, c'est qu'il était catholique. La seconde, peut-être encore plus importante, est qu'il était membre de l'Administration alors que Buisseret menait une politique de Cabinet sans précédent à la Place Royale...

---

183 " Van Hove remembers Buisseret as very limited intellectually, a man of « fixed ideas » ". Gingrich rencontra J. Van Hove également au mois de juin 1970. ( ibid. , p. 133 ).  
184 ibid.

Un bock avec...

M. Buisseret

MINISTRE DES COLONIES

On a dit de M. Auguste Buisseret qu'il avait un sourire en tranche de pastèque, un museau de tapir et des yeux de renard. On l'a plaisanté sur son prénom impérial et sur l'aisance avec laquelle il distribuait les « cher ami » et les cordiales poignées de mains.

Tout cela concourt à former le portrait d'un politicien disert, habile et sûr de soi que les événements ni une interpellation ja mais ne prennent de court, car il a l'esprit vif et de la répartie.

Fort bien. Cela ressortit à cette espèce d'imagerie d'Épinal dans laquelle doit entrer, de gré ou de force, tout homme devenu une « personnalité », au même titre que le Chat Botté, la Belle au Bois, le Nain Jaune ou Barbe Bleue.

De ces images-là, au reste, je ne dirai pas de mal : il y a de la vérité physique et psychologique que dans une caricature et si vous voulez mettre à jour les trucs et les ficelles d'un auteur, lisez donc un pastiche de son style...

...Mais je dirai aussi que le ministre qui a bien voulu me recevoir l'autre jour dans son cabinet, place Royale, démentait ce portrait.

Non qu'il ne fût souriant, aimable et disert. Mais il était, surtout et de toute évidence, surmené.

M. Buisseret portait visiblement sur les épaules le poids d'une fatigue et de soucis congolais qui sont, comme on le sait, quatre-vingt fois plus lourds que la fatigue et les soucis métropolitains. Manifestement aussi, il avait encore dans les reins et dans les jambes ce tour du Congo et du Ruanda-Urundi accompli en 17 jours et tout au long duquel, en dehors des cérémonies, des réceptions, des banquets, des revues, des cocktails et des inaugurations d'usage, il a accordé 135 audiences. Cent trente-cinq audiences, c'est un chiffre ! Peut-être même un chiffre record.

Et ça continue...

Les affaires congolaises ont ceci de particulier qu'elles sont, comme la colonie, en mouvement per-

pétuel et ne souffrent retard. Les problèmes non résolus croissent à l'allure des villes tropicales et qui néglige un problème-maison se trouve, un mois plus tard, devant un problème-building...

M. Buisseret est bien décidé à ne rien négliger, à se mettre au rythme de marche forcée du Congo et à tailler d'un coupe-coupe inlassable dans la luxuriante végétation équatoriale des dossiers.

Donc, ça continue...

Je parle des audiences.

Depuis le retour de M. Buisseret, l'antichambre de son cabinet ne désemplit.

— Avez-vous fait un bon voyage, Monsieur le Ministre ?

C'est aussi cette question, et quelques autres, qu'à mon tour (« chaque son tour, n'est-ce pas ! », déclare l'huissier, inexorable) je suis aller lui poser.

COLONAT X 2

Les impressions générales que M. Buisseret a rapportées de son périple, sont excellentes. Je l'interroge ensuite sur des aspects particuliers.

— Le colonat, Monsieur le Ministre ?

— Le colonat agricole se développe bien et j'espère faire passer son importance du simple au double. J'ai, en effet, doublé le nombre des fermes-écoles qui restent à la fois les meilleures pourvoyeuses et les pour-

voyeuses des meilleurs colons agricoles.

— Et l'artisanat ?

— Le colonat artisanal progress, lui aussi, et je suis bien décidé à l'encourager. Ainsi, les garanties de valeur professionnelle exigées au départ se fonderont désormais moins sur les diplômes que sur la réalité des connaissances. Si vous avez vraiment votre métier dans les mains, vous êtes bon pour la colonie ! D'autre part, j'entends également aider les Blancs déjà établis en Afrique. Jusqu'ici, l'on a, je ne sais pourquoi, boudé le recrutement sur place. J'entends le favoriser — sans aller, toutefois (ajoute le Ministre, prudent) jusqu'à encourager la débauche de fonctionnaires...

M. Buisseret écrase une de ses éternelles ciga-

